

24-7
Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 441 rue Charles de Gaulle
(38920) CROLLES
477 914 204 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUIN 2026

PREMIÈRE DÉCISION
Changement de Président

L'Associé unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Rémy LAPLANE de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour,

dispense expressément Monsieur Rémy LAPLANE du préavis mentionné à l'article 13 des statuts de la Société,

constate que le mandat de Président de Monsieur Rémy LAPLANE a cessé à compter de ce jour et qu'aucune somme n'est due à ce dernier par la Société au titre des fonctions qu'il quitte,

donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Rémy LAPLANE pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2025.

En conséquence,

décide de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée :

- **La société AKT'IN**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 9 rue Jules Migonney à (01100) BOURG-EN-BRESSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 930 943 931, représentée par Monsieur Sébastien MARGUIN, en sa qualité de Gérant.

La société AKT'IN déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président pourra percevoir une rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions qui sera fixée par une prochaine décision de l'Associé unique.

Il pourra en outre prétendre, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Certifié conforme à l'original par le Président

La société AKT'IN
représentée par Monsieur Sébastien MARGUIN

